Parc amazonien de Guyane Parc national



Conseil d'administration

Séance du 10 novembre 2016

Délibération n°2016-230

Validation du projet de convention et de ses annexes relatif au Programme LEADER 2014-2020 du GAL Sud

Vu la délibération n°2014-187 prise par le Conseil d'Administration en séance du 28 novembre 2014 favorable à l'élaboration par le Parc amazonien de Guyane d'une candidature au programme LEADER 2014-2020 et le portage d'un Groupe d'Action Locale pour 2014-2020 ;

Vu la délibération n°2016-222 prise par le Conseil d'Administration en séance du 25 février 2016 approuvant le périmètre composé des communes de Saül, de Papaïchton et de Maripa-Soula; autorisant le bureau du Conseil d'administration à approuver le projet de convention et ses annexes liant la Collectivité Territoriale de Guyane (autorité de gestion), l'Agence de Services et de Paiement (organisme payeur), et le Parc amazonien de Guyane (structure porteuse du GAL) pour la mise en œuvre du programme LEADER du GAL Sud; mandatant le Président du Conseil d'administration pour négocier et signer tout document relatif au programme LEADER, dont la convention;

Vu la stratégie de développement local LEADER 2014-2020 pour le Sud Guyane et le plan d'action qui en découle qui s'appuie sur un diagnostic partagé et un processus de concertation locale, mettant en avant un besoin de 2 540 000 € (deux millions cinq cent quarante euros);

Considérant la décision du comité de sélection LEADER de répartir une enveloppe FEADER sur un premier abondement de façon égale entre les territoires LEADER d'un montant de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros), avec la possibilité d'un réabondement à partir de l'enveloppe réservataire en cours de programmation;

Vu le projet de convention et ses annexes (stratégie de développement local, maquette financière, composition du comité de programmation, trame du règlement intérieur...);

Considérant la nécessaire désignation d'un président de GAL issu de la structure porteuse et représentant celle-ci, et la responsabilité du président du PAG dans le portage juridique, administratif et financier du GAL en l'absence d'existence juridique du GAL;

Considérant l'avis favorable sous réserves émis par le comité de sélection LEADER (CTG, ASP, Etat, CNES) le 3 octobre 2016 en faveur de la candidature LEADER portée par le PAG;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1:

- D'approuver la stratégie de développement local LEADER 2014-2020 pour le Sud Guyane et l'ensemble des fiches-actions du plan d'actions qui s'y rattache;
- D'approuver la maquette financière d'1500 000 € (un million cinq cent mille euros) du FEADER correspondant à un premier abondement pour la mise en œuvre du plan de

- développement LEADER 2014-2020 du GAL Sud, évalué à 2 540 000 € à l'issue de la phase préparatoire ;
- D'approuver la composition du comité de programmation du GAL Sud (cf. annexe 3), et de prévoir dans le règlement intérieur du GAL les conditions de modification de la composition du GAL (admission, retrait) dans le respect de l'équilibre public/privé;
- D'approuver la nomination de Jules DEIE, comme représentant du PAG au GAL Sud et président du GAL Sud,
- D'approuver le projet de convention entre la Collectivité Territoriale de Guyane (autorité de gestion), l'Agence de Services et de Paiement (organisme payeur), le Parc amazonien de Guyane (structure porteuse du GAL) et le Groupe d'Action Locale Sud(GAL) relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Guyane, ainsi que ses annexes;
- D'autoriser le président du PAG à déléguer sa signature au représentant du PAG au GAL Sud, en tant que président du GAL, pour tout ou partie des actes juridiques, administratifs et financiers se rapportant au GAL;

Article 2:

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc Amazonien de Guyane.

Article 3:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Président du Conseil d'administration,

Claude SUZANON

Le Directeur,

Gilles KLEITZ

Le Commissaire du Gouvernement, Pour le Préfet de Guyane,

Le Sous-préfet aux communes de l'intérieur,

Eric INFANTE

Parc amazonien de Guyane Parc national



Conseil d'administration

Séance du 10 novembre 2016

Annexe 3 de la délibération n°2016-230

Validation du projet de convention et de ses annexes relatif au Programme LEADER 2014-2020 du GAL Sud

Composition et présidence du comité de programmation du GAL Sud proposées

Représentant		6 Titulaires		6 Suppléants
COLLEGE PUBLIC	Commune de Saül	CHARLES Marie Hélène, Maire de Saül		YA KONG Mélanie Conseillère municipale de Saül
	Commune de Papaïchton	BAKAMAN Paul, Conseiller spécial du Maire de Papaïchton		DJANI Emilie Conseillère municipale de Papaïchton
	Commune de Maripa-Soula	ATIA Joseph, Conseiller spécial du Maire de Maripa-Soula		ABLANC Christophe, Conseiller spécial du Maire de Maripa-Soula
	Communauté de communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)	DOLIANKI Paul Elu communautaire CCOG d'Apatou		ABIENSO Marie-Thérèse Elu communautaire CCOG de Maripa- Soula
	Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)	DJANI André Elu CTG de Papaïchton		JOSEPH Anne-Gaëlle Elue CTG de Maripa-Soula
	Parc amazonien de Guyane (PAG)	DEIE Jules, Représentant des collectivités territoriales et de leurs groupes		BELLARDIE Tristan 2e vice-président PAG
	8 Titulaires		6 Suppléants	
COLLEGE PRIVE	SELE Julie , Directrice d'Initiative Ouest Guyane, réseau d'appui aux entreprises (Saint Laurent du Maroni)		APOUYOU Arnaud, personne-ressource Emploi/Formation (Maripa-Soula)	
	TANI Eric, entrepreneur-commerçant (Maripa-Soula/Haut-Maroni)		DIFOU Charles , enseignant libraire (Papaïchton)	
	BAGADI Gabriel, entrepreneur-commerçant (Papaïchton) PENON Lawa, agriculteur de l'association d'agrotransformation Oli-Taanga (Maripa- Soula)		ALLINCKX Cindy, agricultrice (Saül)	
	ADAOUDE Carlos, artiste-artisan aluku (Papaïchton) OPOYA Aïmawalé, artiste-artisan amérindien (Taluen)		DJABA Cimonard , président de Wanton Melody (Papaïchton)	
	GOUDOT Jean-Paul , gérant des carbets du bord, président de l'ASDCDE (Saül)		NGUYEN THI SANG Coline , gérante Auberge de la montagne (Maripa-Soula)	
	YA Siong , présidente de Panga, opératrice touristique (Saül)		TANI Mirta, personne-ressource Vie associative/Formation Tourisme (Maripa-Soula)	

La présente liste est établie sous réserve de confirmation écrite des personnes approchées et dans la limite de l'équilibre public/privé, titulaire/suppléant recherché

	Privé	Public	TOTAL
Titulaires	8	6	14
Suppléants	6	6	12
TOTAL	14	12	26